

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION À LA RETRAITE

Le dossier de demande d'admission à la retraite est à retourner à l'adresse suivante dans les délais impartis (Cf Note de service académique) :

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux de la Vienne
Bureau des pensions - Dipear 3
22, rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 POITIERS CEDEX

Le dossier de demande d'admission à la retraite doit comporter :

- La demande d'admission à la retraite** : en 2 exemplaires, complétée, datée et signée par l'intéressé(e) et visée par l'autorité hiérarchique (feuilles 1/2 et 2/2)
- La demande de pension de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle (nouvel imprimé EPR10)** : en 2 exemplaires, complétée, datée et signée par l'intéressé(e) (feuilles 4/7, 5/7, 6/7 et 7/7).

Le dossier est accompagné des pièces justificatives suivantes :

- La photocopie intégrale et lisible du livret de famille** régulièrement tenu à jour.
(ou la photocopie de la carte nationale d'identité pour les célibataires)
- Le dernier arrêté de promotion d'échelon ou de grade** détenu au moins 6 mois avant la date d'admission à la retraite (à joindre ultérieurement si la promotion est en cours ou à venir).
Pour les agents détachés, joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon ou de grade détenu pendant au moins 6 mois dans l'administration d'accueil
- Les relevés de carrière** délivrés par la **CARSAT** (régime général) et/ou tout autre **régime de base obligatoire** (MSA, RSI, MINES, EDF-GDF, RATP, CANCAVA, CARPIMKO, CARMF, ENIM...).

Ce document est indispensable pour apprécier la durée d'assurance et l'application d'une éventuelle décote ou surcote, et selon les cas, pour l'appréciation de la bonification L12B.

Pour le régime général, le relevé peut être demandé à la :

CARSAT centre – ouest – 37, avenue du président René Coty 87048 LIMOGES CEDEX

Ou par **tél : 0971 103 960** - (abrégié : **39.60**). *Document internet non recevable*

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT RETOURNÉ.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE OU TOUTE SITUATION PARTICULIERE, MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC LE BUREAU GESTIONNAIRE (Cf Annuaire DIPEAR 3 – Permanences téléphoniques les mardi matin, mercredi après-midi et jeudi matin).